

Initiative pour la transparence dans les industries extractives



SECRETARIAT TECHNIQUE

*Les Rayons de la Transparence !*

**RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT  
ITIE-TOGO**

**ANNEE 2016**

**Décembre 2017**

# Sommaire

<b>Glossaire.....</b>	<b>page 3</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>page 5</b>
<b>I°) Introduction.....</b>	<b>page 8</b>
<b>II°) La mise en œuvre .....</b>	<b>page 9</b>
<b>1. Activités réalisées au cours de l'exercice 2016 :</b>	
<b>a- Sur le plan national :</b>	
<b>a.1- Le Comité de Pilotage</b>	
<b>a.2- Le Secrétariat technique</b>	
<b>b- Sur le plan international</b>	
<b>2. Evaluation générale de la performance annuelle.....</b>	<b>page 12</b>
<b>3. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs         et des activités définies dans le plan de travail.....</b>	<b>page 14</b>
<b>4. Evaluation des performances par rapport         aux exigences de l'ITIE.....</b>	<b>page 16</b>
<b>5. Suivi des recommandations des rapports ITIE.....</b>	<b>page 20</b>
<b>6. Forces et faiblesses identifiées dans la mise en         œuvre du processus ITIE .....</b>	<b>page 23</b>
<b>7. Coûts totaux de la mise en œuvre.....</b>	<b>page 25</b>
<b>8. Commentaires supplémentaires.....</b>	<b>page 25</b>
<b>9. Discussions sur le rapport d'avancement 2016         en dehors du groupe multipartite.....</b>	<b>page 26</b>
<b>10. Composition détaillée du groupe         multipartite en 2016.....</b>	<b>page 26</b>
<b>11. Perspective pour l'exercice 2017 .....</b>	<b>page 27</b>
<b>III°) Conclusion.....</b>	<b>page 28</b>
<b>IV°) Annexes.....</b>	<b>page 29</b>

## **Glossaire**

ANGE	: Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers
APIET	: Association Professionnelle des Industries Extractives du Togo
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CACIT	: Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDDI	: Commissariat des Douanes et Droits Indirects
CI	: Commissariat des Impôts
CNS	: Conseil national de supervision
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMINTES	: Comité International d'Ethique et de Solidarité
CP	: Comité de pilotage
DCE	: Direction du Commerce Extérieur
DCI	: Direction du Commerce Intérieur
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTLs	: Direction Générale du Travail et des Lois Sociales
DGMG	: Direction Générale des Mines et de la Géologie
EDITOGO	: La Société Nationale des Editions du Togo (Société de l'Etat qui produit le journal quotidien Togo Presse)
EMAPE	: Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
F CFA	: Franc des Communautés Financières d'Afrique
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
ITIE-Togo	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Togo

MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MATDCL	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
Norme ITIE	: Principes et exigences qui régissent le processus de l'ITIE dans les pays mettant en œuvre l'ITIE
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTR	: Office Togolais des Recettes
PAMOCI	: Projet d'Appui à la Mobilisation des ressources et au renforcement de Capacités Institutionnelles
PDGM	: Projet de Développement et de Gouvernance Minière
Rapport ITIE	: Rapport portant sur la réconciliation des paiements effectués par les industries extractives à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat auprès desdites industries au cours de l'année n-1 ou n-2
Rapport ITIE-Togo	: Rapport ITIE produit par le Togo
SNPT	: Société Nouvelle des Phosphates du Togo
ST	: Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo
SYNJIT	: Syndicat National des Journalistes Indépendants du Togo
TdE	: Société Togolaise des Eaux
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
SP-PRPF	: Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers

## Résumé

Le rapport annuel d'avancement est une exigence de la norme ITIE. Ainsi, le présent rapport a été élaboré conformément aux dispositions de l'exigence 7.4 de la norme 2016 qui dispose que le groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles et d'en publier des rapports chaque année. Depuis 2013 où le principe relatif à la publication du rapport annuel d'avancement a été institué, le Togo est à son quatrième rapport annuel d'activités avec celui de l'année 2016 sous peine des mesures suppressives prévues par l'exigence 8.2. Le rapport annuel d'avancement de l'année 2016 est le quatrième rapport annuel d'activités du Togo. Il est élaboré selon le format proposé par le Secrétariat international dans la note d'orientation N°5. L'ossature du présent rapport est déclinée en neuf chapitres comme suit.

Le premier chapitre porte sur l'évaluation générale de la performance annuelle. L'évaluation générale porte essentiellement sur les composantes du plan d'actions 2014-2016 de l'ITIE-Togo, que sont le fonctionnement des organes de mise en œuvre, le renforcement de capacités des membres des organes et des parties prenantes, l'élaboration des rapports ITE et la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Le fonctionnement des organes, la conception et la coordination des activités ont été assurées par le Secrétariat technique tandis que le suivi de la mise en œuvre par le Comité de pilotage.

Dans le cadre du renforcement de capacités des organes et des parties prenantes, des ateliers de formation ont été organisés à l'endroit des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ainsi, lors de la visite-pays du Secrétariat international, Madame Gisela GRANADO, Directeur-pays, a animé un atelier de formation qui a regroupé les parties de l'ITIE-Togo.

S'agissant de l'élaboration des rapports ITIE, le conciliateur indépendant, le Cabinet Moore Stephens, a été recruté pour élaborer le rapport ITIE 2014. Et dans l'ensemble, les résultats ont été satisfaisants.

Quant à la mise en œuvre de la stratégie de communication, le rapport ITIE-Togo 2014 a été publié le 30 décembre 2016. Cependant, les rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 ont été objet de campagne de dissémination en avril 2016 et des débats publics ont été organisés autour des résultats desdits rapports à l'occasion de la dissémination.

Le second chapitre porte sur l'évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail. Il présente les activités réalisées au niveau des composantes du plan d'actions en vue de répondre à l'objectif général qui vise l'appropriation des principes de l'ITIE par les parties prenantes.

En dehors de la mise en œuvre nationale, le Togo a participé massivement et très activement à la 7<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE tenue à Lima au Pérou.

Le troisième chapitre porte sur l'évaluation des performances par rapport aux exigences de l'ITIE. Les activités ont été réalisées pour atteindre la satisfaction des exigences. Cette satisfaction est appréciée, selon la norme, par les progrès réalisés au niveau de chaque exigence. Le chapitre 3 présente alors les progrès réalisés par le Togo au niveau de chaque exigence à travers la réalisation des activités du plan d'actions.

Le quatrième chapitre porte sur les réponses du groupe multipartite aux recommandations issues des rapports de réconciliation et de la validation. Toutes les institutions concernées ont entamé des initiatives pour la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE. Ainsi, la majorité des recommandations ont trouvé des ébauches de solutions. Des dispositions sont prises pour celles qui n'ont pas encore trouvé de solutions.

Le cinquième chapitre porte sur les forces et les faiblesses identifiées dans le processus ITIE. Toutes les parties prenantes, les entités déclarantes et les organes de mise en œuvre ont participé activement à la mise en œuvre de l'ITIE. Par ailleurs, les réformes entreprises par le gouvernement ont prouvé la fermeté de son engagement dans la promotion de l'ITIE et ses efforts d'intégration de la norme ITIE dans les systèmes nationaux du pays. Néanmoins, des faiblesses ont été constatées, en ce qui concerne la déclaration des paiements de dividendes par les industries à l'Etat et la publication des contrats et des propriétaires réels.

Le sixième chapitre porte sur les coûts totaux de la mise en œuvre. Le processus a été financé par le gouvernement et la Banque Africaine de Développement. L'Union Européenne, également, a apporté son appui à la société civile ITIE.

Le septième chapitre porte sur les commentaires supplémentaires. En effet, l'enthousiasme des institutions et des médias s'est fait remarquer publiquement et dans les actions. Cet enthousiasme ne s'est pas limité au plan national. La participation massive du Togo à la 7<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE, avec la déclaration du Président de la République, a été un point positif. Par ailleurs, pour montrer son intérêt à l'évolution du processus, la Banque Mondiale a renouvelé son appui à l'ITIE-Togo.

Le huitième chapitre porte sur les discussions sur le rapport d'activités 2016 en dehors du groupe multipartite. Le présent rapport est envoyé à toutes les parties prenantes, les entités déclarantes et les partenaires techniques et financiers, pour recueillir leurs observations sur le contenu du rapport et leur avis sur la mise en œuvre de l'ITIE au Togo.

Le dernier chapitre présente la composition détaillée du groupe multipartite. Ainsi, la composition du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage, l'organigramme du Secrétariat technique et la liste des présences aux réunions du Comité de pilotage sont présentés en annexes.

En définitive, la mise en œuvre de l'ITIE en 2016 a montré l'intérêt que tous les acteurs portent à la promotion de l'ITIE dans la gouvernance du secteur extractif et surtout la promotion de la transparence et de la redevabilité pour aboutir à un changement de comportement et de mentalité dans la gestion des ressources du pays.

## I°) INTRODUCTION

Le Togo a commencé la mise en œuvre de l'ITIE en mars 2010. En octobre 2010, le Togo a été admis comme pays candidat de l'ITIE. Trente mois plus tard, à la suite des évaluations de la première validation du processus, le Togo a été déclaré pays conforme de l'ITIE. La deuxième validation était fixée au 1<sup>er</sup> avril 2017.

En effet, l'année 2016 a donc été une année de référence pour jauger la performance du processus au Togo. L'organe d'exécution et l'organe de suivi de la mise en œuvre ont tout fait pour satisfaire aux exigences de la norme par les progrès réalisés. Ce rapport d'avancement a pour objectif d'une part, de fournir au public des informations susceptibles de l'édifier sur les différentes étapes de la mise en œuvre du processus et d'autre part, de permettre à ce public de mieux apprécier la pertinence des actions mise en œuvre en 2016 par l'ITIE-Togo en matière de bonne gouvernance et de redevabilité.

Le Secrétariat technique a œuvré pour l'appropriation des aspects de la norme par tous les acteurs à travers des ateliers de formation des organes et des parties prenantes. L'élaboration du rapport ITIE 2014, qui est le rapport de référence pour la deuxième validation, a permis d'examiner le diagnostic de la mise en œuvre, en ce qui concerne la participation exhaustive et la crédibilité des informations des entités déclarantes. Par ailleurs, pour avoir une idée sur la mise en œuvre du processus ITIE au Togo, et plus particulièrement pour obtenir les avis du public sur les manières efficaces et adéquates de gérer les ressources du pays, des débats publics ont été organisés à travers la campagne de dissémination des rapports ITIE 2012 et 2013 sur toute l'étendue du territoire national.

En outre, en vue d'assurer la qualité du processus, le Comité de pilotage a mise en place des commissions de travail sur les actions clés de la mise en œuvre. Il s'agit des commissions pour l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de la propriété réelle, la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et l'auto-évaluation du processus au Togo. Partant de là, les dispositions ont été prises pour l'organisation de l'atelier d'auto-évaluation.

Notons que dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations, les institutions ont pris des mesures correctives pour remédier aux anomalies constatées dans les rapports ITIE. De même, afin de renforcer les dispositions des institutions, le gouvernement a mis en place la loi sur la lutte contre la corruption et le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM).

Ce rapport non seulement restaure le cadre logique en référence à la norme ITIE, mais encore décrit les activités réalisées au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et évalue les performances vis-à-vis des objectifs et des activités définies dans le plan de travail.



## **II°) LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ITIE**

### **1- Activités réalisées en 2016 :**

Au Togo, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE en 2016. Cette section met en lumière l'ensemble des activités réalisées au cours de l'année, tant sur le plan national que sur le plan international.

#### **a- Sur le plan national :**

Les activités du plan d'action 2016 ont été quasiment réalisées par le Comité de pilotage et le Secrétariat technique. Ces activités réalisées sont conformes au plan d'actions validé par le Comité de pilotage.

##### **a.1 Le Comité de pilotage :**

L'année 2016 a été marquée par la tenue de trois (03) réunions ordinaires du Comité de pilotage notamment celle du vendredi 12 février 2016 comptant pour la 23<sup>ème</sup> réunion ordinaire, celle du mardi 29 mars 2016 comptant pour la 24<sup>ème</sup> réunion ordinaire et celle du mardi 19 juillet 2016 comptant pour la 25<sup>ème</sup> réunion ordinaire. Les réunions ont essentiellement porté sur les points suivants :

- Approbation des procès-verbaux des réunions antérieures ;
- Examen et adoption du plan d'actions 2016 ;
- Approbation du choix du Conciliateur recruté pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2014 ;
- Présentation des documents finaux des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 ;
- Information ITIE sur la propriété réelle, la validation et la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE
- Rapport sur le renouvellement des membres du Comité de pilotage et ceux du Conseil national de supervision et présentation des membres ;
- Rapport de la participation du Togo à la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE ;
- Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage du rapport ITIE-Togo 2014 ;
- Informations relatives au calendrier de la campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013, à l'atelier de formation sur le formulaire de déclaration du rapport ITIE-Togo 2014 et aux Termes de référence pour le recrutement du conciliateur pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015 ;
- Examen et adoption des Termes de références pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015 ;
- Présentation du rapport de la campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 ;
- Examen et adoption du budget du plan d'actions 2017 ;
- Nouvelles dispositions de la Norme ITIE : mise en place des commissions d'élaboration de la feuille de route de la propriété réelle et de suivi des recommandations ITIE ;
- Préparation des travaux de validation du Togo et mise en place de la commission d'auto-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo ;

- Informations sur l'organisation de la formation des parties prenantes de l'ITIE-Togo et celle du séminaire de formation organisée par le Secrétariat international de l'ITIE pour les pays francophones d'Afrique.

## **a.2 Le Secrétariat technique :**

Les activités du Secrétariat technique ont consisté à l'organisation des réunions et travaux du Comité de pilotage, la participation aux réunions et ateliers ITIE, la gestion administrative et financière du processus, la formation du personnel (renforcement de capacités) et la réalisation des activités de communication. Pour l'essentiel, le Secrétariat technique a :

- Préparé et organisé les réunions du Comité de pilotage, des organes du Groupe multipartite et de ses commissions de réflexion, dont les procès-verbaux sont disponibles sur le site web de l'ITIE-Togo : [www.itietogo.org](http://www.itietogo.org);
- Recruté un Conciliateur indépendant pour l'élaboration du Rapport ITIE 2014. Le contrat de recrutement du Conciliateur indépendant a été signé le 29 janvier 2016 ;
- Participé à la préparation et à la formation des entités déclarantes sur le formulaire de déclaration ITIE. Cette formation a eu lieu du 21 au 31 mars 2016 ;
- Participé à la dissémination, sur toute l'étendue du territoire national, des rapports ITIE 2012 et 2013 du 04 au 21 avril 2016 ;
- Eu des séances de travail avec les experts du Cabinet Moore STEPHENS dans le cadre de la finalisation du Rapport ITIE 2014 ;
- Lancé le processus de recrutement de l'administrateur indépendant pour l'élaboration du rapport ITIE 2014 ;
- Renforcé la capacité de ses membres ;
- Organisé l'atelier de restitution comptant pour le rapport ITIE 2014 ;
- Eu à mis en œuvre la stratégie de communication ;
- Réalisé les activités de communication en application de la stratégie de communication notamment la publication du rapport ITIE 2014 et la dissémination des rapports ITIE 2012 ET 2013 ;
- Elaboré le budget de l'exercice 2017 et participé aux discussions budgétaires ;
- Validé le rapport d'étude portant sur l'EMAPE ;
- Participé à la procédure d'adoption de la version finale du Code minier togolais ;

- Participé aux travaux du Comité de pilotage du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM), du 22 au 23 septembre 2016 ;
- Participé à l'élaboration de la feuille de route du projet de recensement des industries et entreprises opérant sur le territoire national par la Cellule statistique de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ;
- Organisé l'atelier de renforcement de capacités des parties prenantes au processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) sur la Norme ITIE 2016, du 02 novembre au 16 novembre 2016 ;
- Publié le 30 décembre 2016 le Rapport ITIE-Togo 2014.

### **b- Sur le plan international :**

Les activités réalisées par les organes de mise en œuvre du processus ITIE-Togo au plan international se résume comme suit :

- **Participation à la 7<sup>ème</sup> Conférence internationale de l'ITIE au Lima en Pérou, les 24 et 25 février 2016 :**

La délégation togolaise conduite par le Ministre des mines et de l'Energie, Président du Comité de pilotage a activement pris part à l'installation du Stand national et à l'exposition de l'ITIE-Togo, à la réunion des Coordonnateurs nationaux, à la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE, à l'Assemblée générale des membres, aux séances plénières ainsi qu'à certains panels à l'instar de la table ronde des parlementaires.

La délégation togolaise est composée des membres du Comité de pilotage, du Secrétariat technique et de la suite du Président de la République Togolaise.

- **Participation au Séminaire de formation des pays d'Afrique francophone, tenu à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 24 au 26 août 2016 :**

Le séminaire de formation sur l'ITIE a permis aux participants de disposer des informations éclairées sur le changement intervenu dans la norme ITIE 2016, la notion de propriété réelle et l'élaboration de sa feuille de route, la validation du processus ITIE et l'auto-évaluation du processus, et l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux. Ce séminaire a connu la participation de 14 pays francophone d'Afrique mettant en œuvre l'ITIE. La délégation togolaise était composée de deux personnes des Organisations de la société Civile, d'une personne des industries extractives et du Coordonnateur national.

- **Participation à la réunion des Coordonnateurs nationaux ITIE d'Afrique, tenue à Kinshasa (République Démocratique du Congo) du 04 au 05 mai 2016 :**

Cette réunion a connu la participation des Coordonnateurs nationaux ITIE des 15 pays d'Afrique notamment : Burkina Faso, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Guinée Conakry, Madagascar, Malawi, Niger, République Centrafricaine, Sao Tomé et principe, Tchad, le Togo

et la Zambie. Ainsi, les points retenus à l'ordre du jour se présentent de la façon suivante :

- L'Etat de la mise en œuvre de l'ITIE en Afrique ;
  - Comptes rendus des membres africains du Conseil d'administration ;
  - Présentation des modules d'auto-évaluation pour la préparation de la validation ;
  - Préparation des plans nationaux pour la publication des informations sur la propriété réelle ;
  - Le financement de l'ITIE.
- **Participation à la réunion des Coordonnateurs ITIE d'Afrique tenue à Brazzaville (République du Congo) du 05 au 07 octobre 2016 :**

Les travaux ont été essentiellement axés sur :

- La validation ;
- La feuille de route sur la propriété réelle ;
- Les recommandations des rapports ITIE et son intégration dans les systèmes nationaux ;
- Les données ouvertes ;
- Le suivi des encaissements pétroliers sur la base du Rapport KPMG : Cas de la République du Congo.

## **2- Evaluation générale de la performance annuelle**

L'année 2016 est l'année de préparation de la validation du processus ITIE au Togo, dont le démarrage était prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2017. Le groupe multipartite et le Secrétariat technique avait pris toutes les dispositions pour préparer toutes les parties prenantes à cet effet. La mise en œuvre du processus a mis en exergue toutes les composantes du plan d'actions 2014-2016 en vue de permettre la visibilité et l'accessibilité des actions du processus au public.

Ainsi, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo, Présidé par le Ministre des mines et de l'énergie, a tenu ses trois réunions réglementaires de l'année notamment celle du 12 février 2016 pour la 23<sup>ème</sup> ordinaire, celle du 29 mars 2016 pour la 24<sup>ème</sup> ordinaire et celle du 19 juillet 2016 pour la 25<sup>ème</sup> ordinaire. Ces réunions ont permis aux membres de booster les activités de la mise en œuvre du processus et de baliser la voie aux activités de suivi recommandations des rapports ITIE. Les réunions du Comité de pilotage ont également permis de faire le suivi de la mise en œuvre et d'apprécier les résultats.

Pour atteindre les résultats attendus, surtout en ce qui concerne la préparation de la validation, l'élaboration de la feuille de route sur la propriété réelle et la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE, le Comité de pilotage a créé en son sein trois commissions : commission d'auto-évaluation, commission pour l'élaboration de la feuille de route sur la propriété réelle et commission de mise en œuvre des recommandations ITIE.

Par ailleurs, la campagne de dissémination des rapports ITIE 2012 et 2013 a été organisée du 04 au 21 avril 2016 sur toute l'étendue du territoire national en deux étapes, dans les régions administratives et dans les localités minières. La

première étape de la dissémination a eu lieu du 31 mars au 14 avril 2016. Elle a concerné Lomé commune, Cinkassé et les cinq régions administratives du Togo. La seconde étape s'est tenue du 15 au 21 avril 2016 et est consacrée aux localités minières. Les membres du Comité de pilotage ont participé activement aux activités de terrain au cours de la campagne, des visites des sites miniers, des rencontres des communautés locales et des ateliers de sensibilisation et de formation pour constater de visu la perception des populations.

En outre, le Secrétariat technique, de son côté, gère la conception du processus dans le contexte national, en vue de garantir l'efficacité et la crédibilité de la mise en œuvre. Le Secrétariat technique est composé de trois cellules qui se répartissent les activités des composantes du plan d'actions. Il s'agit de la Cellule Administration et Renforcement de Capacités qui a élaboré le programme de formation et organisé tous les ateliers de formation, la Cellule Information et Communication qui fait la visibilité du processus à travers la dissémination des rapports ITIE, la médiatisation des activités et l'organisation des débats ainsi que la visibilité des activités par les outils de communication et enfin la Cellule Collecte et Traitement des Données qui est chargé de suivre l'élaboration des rapports ITIE dans le cadre du diagnostic qui concerne la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du processus et du diagnostic de la gouvernance en ce qui concerne l'application des exigences ITIE.

D'une façon générale, le Secrétariat technique a géré quotidiennement les activités de la mise en œuvre et a assuré la coordination entre les organes au niveau national et entre les organes nationaux et le Secrétariat international ou le Conseil d'administration de l'ITIE. Il est dirigé par le Coordonnateur national. En dehors de l'élaboration du rapport ITIE 2014, de la campagne de dissémination des rapports ITIE 2012 et 2013, de la formation, des acteurs impliqués dans le processus, l'intégration des principes de l'ITIE a été constaté au niveau des régies financières de l'Etat par des notes de service et des textes réglementaires pour améliorer leur gouvernance, et au niveau de la DGMG dans le cadre de la mise en œuvre du PDGM qui œuvre pour la définition adéquate de la gouvernance du secteur minier.

Il convient de noter que le gouvernement a réaffirmé sa ferme volonté de promouvoir les principes de transparence et de redevabilité dans la gouvernance économique et sociale à travers l'adoption des lois sur la transparence, l'accès à l'information et la lutte contre la corruption et infractions assimilées.

In fine, la mise en œuvre de l'ITIE a connu des points positifs en 2016, soit au niveau de l'appropriation des aspects de la norme à travers la formation et la sensibilisation, soit au niveau de la participation effective des industries extractives et des agences gouvernementales à l'élaboration du rapport ITIE 2014, soit à la motivation du collège de la société civile pour la dissémination du rapport ITIE 2014 et enfin la motivation de toutes les parties prenantes à prendre des mesures correctives pour améliorer la gouvernance de leurs institutions, en l'occurrence le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects.

### **3- Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définies dans le plan de travail**

Le plan de travail, à travers les activités retenues, vise l'appropriation des principes de l'ITIE par les parties prenantes : le gouvernement et les institutions de l'Etat, les industries extractives et la société civile. Il comporte trois (03) grandes composantes : le renforcement des capacités des membres des organes de mise en œuvre et des parties prenantes, la mise en œuvre de la stratégie de communication et le diagnostic du processus.

- Le renforcement de capacités des parties prenantes a été réalisé à travers les ateliers de formation organisés par le Secrétariat technique de l'ITIE-Togo sur financement de la Banque Africaine de Développement. La formation a porté entre autres sur la norme ITIE 2016, l'objectif ou les attentes du rapport ITIE et le processus de validation. La formation a couvert pratiquement tous les acteurs qui participent à la mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Il s'agit du Comité de pilotage, des entités de l'administration publique, des industries extractives, des journalistes, des organisations de la société civile, de la Cour des comptes. En dehors de ces formations prévues par le plan de travail, le Secrétariat international de l'ITIE, lors de sa visite à Lomé a organisé un atelier de formation des parties prenantes qui a connu la participation de certains membres du Conseil national de supervision et des députés du Comité de pilotage.

Tous ces ateliers ont connu des participations actives et ont été une occasion de partage de connaissances. Des recommandations ont été formulées pour l'amélioration de la performance des institutions de l'Etat et des industries extractives dans le cadre de la gouvernance du secteur extractif. La société civile a souhaité que la dimension humaine au sein des entreprises et à l'extérieur soit prise en compte dans la mise en œuvre du processus ITIE pour le bien-être de la population.

- La mise en œuvre de la stratégie de communication couvre la dissémination des rapports ITIE sur toute l'étendue du territoire national, la visite des sites miniers et l'entretien avec les communautés sur le plan des localités minières, la publication des informations du processus dans les journaux, sur les médias et l'animation du site web de l'ITIE-Togo, [www.itietogo.org](http://www.itietogo.org), et des médias numériques tel que Facebook, pour les besoins du public d'une façon générale. En 2016, l'ITIE-Togo, en l'occurrence le Secrétariat technique et le collège de la société civile au sein du Comité de pilotage, a organisé la dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 du 04 au 21 avril 2016 dans les chefs-lieux des régions administratives et dans les localités minières.

Dans toutes les localités minières, les débats ont été organisés publiquement autour des conclusions et des recommandations de ces deux rapports. L'appréhension du public a été élevée dans les débats. Les populations dans les différentes préfectures ont souhaité que les principes de la norme ITIE soient intégrés dans la gouvernance d'autres secteurs,

en ce qui concerne la transparence des actions et la redevabilité des acteurs, ainsi que les retombées pour les populations locales.

Dans le cadre de la stratégie de communication, la couverture médiatique est systématique. Tous les ateliers de formation et la campagne de dissémination dans son ensemble ont été couverts par des médias. Les comptes rendus de toutes les activités ITIE-Togo sont rendus publics sur le site web de l'ITIE-Togo.

En dehors de la visibilité du processus sur le plan national, l'ITIE-Togo fait aussi des efforts pour sa visibilité internationale. Elle a participé en grand nombre à la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE organisée à Lima au Pérou. Cette Conférence mondiale a connu la participation de l'équipe de communication du Président de la République, préalablement annoncé pour animer un panel. Empêché par les travaux de l'ONU à New York aux USA, son message a été délivré à l'Assemblée plénière par le Ministre des Mines et de l'Energie, lui-même sollicité pour un panel sur la valorisation de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE).

Le Togo n'a pas fait pâle figure à cette conférence mondiale. Il y a marqué sa visibilité par la vivacité de son stand d'exposition nationale qui a suscité l'enthousiasme du public par la qualité des outils et les résultats du processus. Le Togo a aussi participé, à cette conférence, aux travaux des ateliers organisés à l'endroit des parlementaires où il a été représenté par un parlementaire membre du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo et à l'Assemblée Générale. Le Coordonnateur national a participé à la conférence des Coordonnateurs nationaux. En outre, le chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités a participé à l'atelier sur la Responsabilité sociale des entreprises à Dakar et le Chef Cellule Information et Communication à quant à lui pris part à l'atelier organisé par l'UEMOA pour les chambres des mines et structures ITIE des Etats membres.

- Le diagnostic du processus a été effectué en 2016 à travers l'élaboration du rapport ITIE portant sur l'exercice 2014. L'élaboration dudit rapport a permis d'apprécier la participation des agences gouvernementales et des industries extractives dans la mise en œuvre effective du processus, la contribution du secteur extractif à l'économie nationale et au bien-être de la population ainsi que la performance, c'est-à-dire la qualité et la crédibilité de la gouvernance du secteur extractif.

La contribution économique est appréciée sur le plan national à travers les apports financiers qui représentent un montant de 17 202 747 232 de francs CFA, soit 2,6% des recettes de l'Etat et 2,9% du PIB. Au niveau local, l'économie des collectivités locales minières est renforcée par les ristournes que l'Etat reverse chaque année aux collectivités, au-delà de 150 millions de francs CFA aux préfectures de Yoto, Vo et Zio, et les contributions volontaires des industries extractives elles-mêmes. Ces contributions de l'Etat et des industries extractives ont favorisé l'amélioration des conditions sociales de la population, essentiellement dans les sous-traitances avec les acteurs économiques des localités, dans la création d'emplois directs et indirects, également dans la construction

des infrastructures sociales et économiques (écoles, dispensaires, marchés, pistes rurales, forages d'eau, agriculture, élevage, etc).

#### **4- Evaluation des performances par rapport aux exigences de l'ITIE**

Comme il a été annoncé plus haut dans le paragraphe relatif au diagnostic du processus ITIE au Togo, le rapport ITIE de l'exercice 2014 a permis d'apprécier les progrès réalisés au niveau de la chaîne des valeurs du secteur extractif, eu égard aux exigences 2 à 6 de la norme ITIE 2016. Les exigences qui se trouvent aux deux extrémités, c'est-à-dire Exigences 1 et 7, sont des exigences qui viennent en appont des autres exigences dans le cadre de la concrétisation de l'engagement des parties prenantes et de la conformité des résultats du processus par rapport à la norme ITIE. Les résultats du processus vis-à-vis des exigences seront présentés sommairement, cependant l'accent sera mis sur les exigences clés qui reflètent la fiabilité de la mise en œuvre.

##### **Exigence 1 : Engagement des parties prenantes**

L'engagement du gouvernement, des entreprises et de la Société civile a été confirmé, à tel point que le conciliateur du rapport ITIE 2014 ne trouve pas, dans ses conclusions, d'éléments qui puissent remettre en cause la fiabilité de la mise en œuvre et la qualité de la participation des Agences gouvernementales et des Industries extractives à la mise en œuvre du processus. Au-delà des activités régaliennes, le gouvernement a réaffirmé son engagement dans le cadre de l'intégration des principes de l'ITIE dans les systèmes de gouvernance des institutions de l'Etat, pour exemple nous citons les lois sur la lutte contre la corruption et infractions assimilées et sur l'accès du citoyen aux informations publiques.

A Lima, à la 7<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE, la déclaration du Président de la République présentée par le Ministre des Mines et de l'Energie a prouvé à l'opinion internationale l'engagement ferme du gouvernement togolais à mettre en œuvre les principes de la Norme ITIE. Selon lui, la norme ITIE est le meilleur outil pour promouvoir la gouvernance transparente et responsable des ressources naturelles ; cependant, la mise en œuvre doit être effectuée d'une façon prudente afin de concilier les intérêts de toutes les parties prenantes, que sont le gouvernement, les industries extractives et la population.

Les Industries extractives de leur part, ont aussi marqué leur engagement à travers la participation active aux activités de l'ITIE, spécialement aux activités du Comité de pilotage et des groupes de travail, de même qu'aux déclarations ITIE. Elles ont également contribué à l'amélioration des conditions de vie et au bien-être de la population à travers la construction des infrastructures socio-économiques et la création des emplois.

La Société civile aussi a pris une part très active dans la mise en œuvre de l'ITIE. Elle a œuvré pour la visibilité et la perception des activités de l'ITIE, à travers les activités de sensibilisation de l'ONG Dimension humaine dans la zone de Sokodé et Bassar, la publication régulière dans le Journal l'Œil d'Afrique et la mise en œuvre avec du projet de l'ONG COMINTES sur le « Dialogue des parties



prenantes autour des droits fondamentaux des communautés minières du Togo » financé par l'Union Européenne.

D'une façon générale, l'engagement du gouvernement, des industries extractives et de la société civile est approuvé à travers la volonté manifeste des uns et des autres pour rendre la mise en œuvre du processus fiable, efficace et crédible.

### **Exigence 2 : Cadre légal et institutionnel**

Le rapport ITIE de l'exercice 2014 a mentionné toutes les dispositions prises par l'Etat pour l'octroi des licences et la publication de la liste des licences, la participation de l'Etat au capital des industries extractives et les propriétaires réels des entreprises qui ont fait la déclaration. Au-delà du cadre du rapport ITIE 2014, l'administration des mines met en œuvre, sur financement de la Banque Mondiale, depuis 2016 le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM) qui prend en compte la révision du code minier, le renforcement institutionnel de l'administration des mines et la mise en œuvre des recommandations faites par les rapports ITIE, telles que l'élaboration du cadastre minier, la publication des contrats et des licences, les informations sur l'EMAPE et la mise en place du site web de la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) qui publiera toutes les informations sur le secteur minier.

### **Exigence 3 : Production et exportation**

Toutes les entreprises qui ont participé à l'élaboration du rapport ITIE 2014 ont déclaré les volumes de production et l'exportation qu'elles ont effectuées au cours de l'exercice 2014 sauf la société MM Mining qui a fait une déclaration d'une année s'étalant sur deux ans. Le rapport a mentionné également la valeur de la production de chaque entreprise et le montant des exportations de chaque entreprise. Le total des exportations du secteur extractif représente 121 910 millions de francs CFA, soit 31,6% des exportations du pays.

Par ailleurs, l'étude de cadrage a inclus dans le périmètre de déclaration les opérateurs qui ont effectué des travaux de prospection des ressources minérales.

### **Exigence 4 : Collecte des revenus**

Le Comité de pilotage a convenu que l'étude de cadrage indique la liste des taxes qui doivent faire l'objet de déclaration des paiements effectués par les industries extractives. Au total, il s'agit de 46 taxes déclarées par 35 entreprises pour les paiements à l'Etat et 8 agences gouvernementales plus les collectivités locales de 15 préfectures pour les recettes de l'Etat.

**Exigence 4.1** : Comparativement aux années 2012 et 2013, la divulgation des taxes et revenus a été exhaustive pour 2014. Pratiquement, toutes les industries extractives et agences gouvernementales ont participé aux déclarations. Le montant total des revenus de l'Etat après réconciliation s'élève à 16 733 millions de francs CFA avec un écart constaté de 30 367 348 F CFA, soit 0,18%.

**Exigence 4.3** : Dans le cadre du contrat de construction des ponts et chaussées entre l'Etat togolais et la Société Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (SNCTPC), le gouvernement a octroyé à ladite société une licence

d'exploitation de carrière avec exonération de toutes taxes en contrepartie de la fourniture des matériaux de construction. La société, bien que retenue, n'a pas participé aux déclarations. Car les matériaux exploités sont utilisés pour les besoins exprimés par le contrat.

**Exigence 4.4 :** Il existe deux cas de transport des ressources minérales qui font l'objet de contrat entre l'Etat et les opérateurs : le transport du clinker de Tabligbo à Lomé par la société Togo Rail et le transport du gaz du Nigéria vers le Ghana par le gazoduc. La société Togo Rail n'a rien déclaré, car en le gouvernement a concédé la plus grande partie du contrat à la société MM Mining sans toutefois réviser les clauses de la partie qui revient à Togo Rail. Pour le gazoduc, la société (WAPCo) est exonérée des taxes jusqu'en 2016. Par ailleurs, la société MM Mining n'utilise pas les rails qui lui ont été concédés pourtant pour le transport de ses minerais.

**Exigences 4.7/4.9 :** Les entreprises, tout comme les Agences gouvernementales, ont fourni des données désagrégées. Bien que ces données soient des extraits des comptes audités, le Comité de pilotage a convenu qu'ils soient certifiés par les commissaires aux comptes, en ce qui concerne les industries extractives, et la Cour des Comptes, pour les agences gouvernementales, afin de répondre à la satisfaction de la norme ITIE. Le rapport ITIE 2014 a ainsi indiqué que pratiquement toutes les déclarations ont été certifiées.

## **Exigence 5 : Attribution des revenus**

Le rapport ITIE 2014 indique clairement la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat et au budget des collectivités locales des préfectures, principalement celles de Vo, Zio et de Yoto. Il indique également les clés de répartition des taxes payées aux collectivités locales et le mécanisme de transfert des fonds vers ces collectivités.

**Exigence 5.1 :** Selon le code général des impôts, 50% des taxes foncières et taxes professionnelles, et 100% des taxes d'enlèvement d'ordures sont reversées aux collectivités locales. Le 05 mai 2011, le gouvernement a pris la loi N°2011-008 pour obliger les industries extractives à contribuer au développement local et régional des localités minières.

Par ailleurs, les industries extractives, elles-mêmes, contribuent volontairement au développement des localités dans lesquelles elles opèrent. Ces contributions s'élèvent à 72 842 186 F CFA. Seules les contributions volontaires ont été signalées. Habituellement, chaque année, l'Etat reverse aux préfectures un montant qui correspond à la répartition des taxes prélevées, soit un peu plus de 150 millions de francs CFA aux préfectures de Vo, Zio et de Yoto.

**Exigence 5.2 :** En dehors des transferts infranationaux des collectes des taxes effectuées par le Commissariat des Impôts (CI) pour les collectivités locales et qui sont présentés ci-dessus, il existe des transferts infranationaux effectués par le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI) pour l'UEMOA ou la CEDEAO. Le montant de ces transferts s'élève à 815 432 292 F CFA.

## **Exigence 6 : Dépenses sociales et économiques**

**Exigence 6.1 :** La loi N°2011-008 du 05 mai 2011 rend obligatoire la contribution des industries extractives au développement des localités minières. Cependant, cette loi n'est pas encore appliquée parce que les textes d'application ne sont pas pris.

Néanmoins, le rapport ITIE 2014 a relevé les efforts consentis par les entreprises dans le cadre des contributions volontaires. La société SCANTOGO Mines a pour sa part créé une fondation à cet effet. Le budget de la fondation est de 125 millions de francs CFA par an.

**Exigence 6.2** La notion de dépenses quasi-fiscales mérite d'être expliquée en profondeur pour une application adéquate. Bien qu'il existe des sociétés d'Etat et que l'Etat soit actionnaire des sociétés minières, aucune société n'a effectué des déclarations sur les dépenses quasi-fiscales.

**Exigence 6.3** Selon des données divulguées par les régies financières de l'Etat dans le rapport ITIE 2014, les recettes provenant du secteur minier ont atteint 17203 millions de F CFA, soit une contribution de 2,6% dans le total des recettes de l'Etat.

## **Exigence 7 : Résultats et impact**

**Exigence 7.1 :** Le rapport ITIE 2014 a été rendu public le 30 décembre 2016. Il sera disséminé au cours de l'année 2017. Par contre les rapports ITIE 2012 et 2013 ont été disséminés en avril 2016 et des débats publics ont été organisés dans les chefs-lieux des régions administratives et des localités minières.

**Exigence 7.2 :** Le rapport ITIE 2014, tout comme les rapports antérieurs, est accessible sur le site web de l'ITIE-Togo en version détaillée et simplifiée. Une présentation du résumé Excel est publiée sur le site web.

Par ailleurs, le Togo envisage de mettre en place, à partir de 2018, le mécanisme sur les données ouvertes. L'étude sera réalisée sur un financement de la Banque Mondiale (BM) obtenu par l'ITIE-Togo.

**Exigence 7.3 :** Les grandes régies financières de l'Etat et la DGMG ont pris des dispositions pour mettre en œuvre les recommandations des rapports ITIE, tel qu'indiqué dans le rapport ITIE 2014, au chapitre 7 sur les constatations et recommandations. Sur le site web de l'ITIE-Togo, toutes les dispositions prises par les différentes institutions de l'Etat sont publiées.

**Exigence 7.4 :** La gouvernance des agences gouvernementales, en particulier le Commissariat des Impôts (CI), le Commissariat des Douanes et des Droits Indirects (CDDI) et la DGMG, s'est beaucoup améliorée. Le Commissariat des Impôts et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects ont revu la performance de leur système de gestion d'information et leur mode d'identification des entreprises. Du côté de la DGMG, le PDGM est en cours de

réalisation et prend en compte le renforcement réglementaire et institutionnel du secteur minier.

## **5- Suivi des recommandations des rapports ITIE**

L'un des objectifs du plan d'actions 2017-2019 porte sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et des rapports de validation.

Pour ce faire, le Comité de pilotage a mis en place une commission de travail sur le suivi des recommandations des rapports ITIE. Lors des préparatifs de l'atelier d'auto-évaluation, les efforts consentis par les institutions de l'Etat dans la mise en œuvre des recommandations ont été constatés à travers les dispositions qu'elles ont prises pour apporter des mesures correctives. Par ailleurs, la réalisation des travaux du PDGM concourt beaucoup à la mise en œuvre d'un grand nombre des recommandations des rapports ITIE.

### **Recommandations 2014**

- **Absence de données sur le secteur artisanal**

Dans le cadre du PDGM, un consultant est recruté pour l'audit détaillé de l'EMAPE au Togo. Le rapport de l'étude a été validé par le Comité de pilotage du PDGM.

- **Absence de textes d'application du Code Minier et des critères d'octroi des licences**

Le code minier national révisé, avec les textes d'application, a été déjà présenté en atelier de validation. Il sera finalisé à la suite de l'adoption du code minier de l'UEMOA.

- **Absence de statistique sur l'emploi en République togolaise**

La commission de travail sur le suivi des recommandations ITIE au sein du Comité de pilotage, a prévu des séances de travail avec les industries extractives et les institutions concernées pour réfléchir sur les dispositions convenables. Le gouvernement a prévu le recensement de toutes les industries et entreprises opérant sur le territoire national. Ce projet qui sera exécuté en 2017 est confiée à la cellule statistique de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

### **Recommandations antérieures**

- Utiliser les quittances informatisées pour tous les paiements au profit de l'Office Togolais des Recettes (OTR)

L'OTR a institué un numéro d'identification fiscale pour toutes les sociétés et les factures normalisées pour les paiements sont personnalisées et non falsifiables.

- La réglementation régissant les exportations des ressources minières doit prévoir une procédure engageant à la fois le Commissariat des Douanes et des Droits Indirects (CDDI) et la Direction Générale des Mines et de la Géologie

(DGMG) afin de s'assurer que pour toute sortie de minerais, les taxes et impôts dus ont été liquidés. Ceci permet un suivi plus rigoureux des exportations et une garantie de la perception des impôts et des taxes. La procédure devra prévoir une autorisation délivrée par la DGMG avant toute opération d'exportation de minerais. Cette autorisation doit prévoir le produit, la quantité, le prix et le pays de destination. Cela peut être renforcé par la présence d'un agent de la DGMG lors des opérations d'exportation.

L'ITIE-Togo prévoit mettre en place le mécanisme de données ouvertes pour toutes les activités entre les régisseurs (DGMG, CDDI, CI, ANGE, CNSS, etc) et les industries extractives. Un projet de financement de la Banque Mondiale (BM) est en cours de négociation. Par ailleurs, le CDDI, La DGMG, la SNPT et d'autres sociétés minières et la Direction du Commerce Extérieur avaient tenu une séance de travail en vue de définir et de convenir d'une procédure d'exportation pour un meilleur suivi des exportations.

- Le rapport recommande à la DGMG de mettre en place les mécanismes de suivi nécessaire afin de permettre d'assurer le suivi de la production en renforçant la présence des agents de la DGMG sur le terrain et d'activer la procédure de soumission des rapports d'activité périodiquement telle que prévue par l'article 37 du Code minier.

La DGMG a tenu une séance de travail avec toutes les entités déclarantes (IE) en vue d'instaurer un système de collecte permanent à travers une transmission automatique mensuelle de toutes les informations (Coordonnées, point focal, octroi de permis, paiements et états financiers, enregistrement et toute autre recette perçue et payée.

Par ailleurs, les dispositions sont prises pour que les capacités institutionnelles de la DGMG soient renforcées à travers la réalisation du PDGM.

- Le registre des licences ou le cadastre devra contenir des informations au sujet des licences détenues par toutes les entreprises, individus ou groupes, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans le rapport ITIE (ceux dont les paiements sont inférieurs au seuil de matérialité convenu).

Le cadastre minier est en cours d'élaboration avec le PDGM. Un consultant a été recruté à cet effet.

- Le rapport recommande de tenir et publier un registre de la propriété réelle contenant l'ensemble des informations sur les propriétaires réels. La feuille de route de la propriété réelle, telle que recommandée par la norme ITIE, a été adoptée par le Comité de pilotage et publiée en décembre 2016. Les dispositions seront suivies en vue de mettre en place la procédure convenable.

- Le rapport recommande de publier tous les contrats miniers sur le site internet du Ministère des Mines et de l'Energie ou de l'ITIE-Togo

La DGMG a publié sur son site internet les licences/permis octroyés aux entreprises.

- Le rapport recommande de mettre en place les actions de sensibilisation nécessaires afin de pallier aux manquements et défaillances constatées de la part des sociétés extractives et en vue d'assurer la réussite du processus de collecte des données et de publication des rapports ITIE.

Pour les rapports ITIE à venir, le Secrétariat technique a prévu des réunions de sensibilisation des entités déclarantes bien avant le processus de déclaration et de collecte des données. Un temps raisonnable sera accordé pour les déclarations et la documentation des preuves justificatives.

- Le rapport recommande au Comité de pilotage de faire les actions nécessaires afin d'accélérer la publication du décret d'application des dispositions du Code de l'Eau

Le projet des textes d'application (décret, arrêtés, etc) sont déjà rédigés. Les réunions interministérielles seront organisées pour la finalisation et la validation. Le Comité de pilotage fera le suivi.

- Problématique des codes en douane

Le problème est déjà réglé par l'instauration de Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF) et des factures normalisées.

- Absence d'une base de données des entreprises opérant dans le secteur extractif

Le Secrétariat technique tiendra des réunions avec les régisseurs concernés (CDDI, CI, DGMG, ANGE, DCI, DCE, DGTLS, CNSS, etc) et les industries extractives. La procédure de la mise en place de la base de données sera définie.

- Absence de suivi des sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation

Il est envisagé d'inviter les sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation et représentants de l'Etat dans leur Conseil d'Administration, pour une séance de travail avec l'OTR, la DGMG et la DGTCP, en vue de mettre en place une procédure de suivi de leurs activités.

- Base de données des administrations

Ce problème est en cours de règlement. Les entreprises disposent désormais de Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF) et des factures personnalisées. Le mécanisme de données ouvertes sera bientôt installé. La Direction Générale des Mines et de la Géologie et les autres régisseurs seront connectés en réseau.

- Tableau des opérations financières de l'Etat

Revoir la configuration du TOFE, afin qu'il dispose d'une ligne secteur extractif, en prévision et en exécution.

- Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux

Réunion avec le Commissariat des Impôts en vue de définir une procédure d'enregistrement des paiements infranationaux par flux et par société.

## **6- Forces ou faiblesses identifiées dans le processus ITIE**

### **➤ Forces identifiées dans le processus ITIE**

En termes de forces, nous avons pu identifier des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du processus ITIE, principalement en ce qui concerne le renforcement des capacités de l'OTR et de la DGMG, et l'intégration des principes de l'ITIE dans les systèmes nationaux pour un changement de comportement des responsables de l'administration publique et des citoyens.

#### **• L'Office Togolais des Recettes**

Continuellement, l'OTR fait des efforts pour améliorer son système de gestion d'information : Sidonia ++. Désormais, tout opérateur économique enregistré a son propre numéro d'identification fiscale (NIF). Il a aussi mis en place une facture normalisée personnalisée et non falsifiable pour chaque opérateur économique. Le mode de paiement s'est amélioré. Les opérateurs ont la possibilité de payer leurs factures en ligne.

#### **• La Direction Générale des Mines et de la Géologie**

La Direction Générale des Mines et de la Géologie est en train de réaliser le PDGM dont la plupart des composantes répondent à la satisfaction des recommandations des rapports ITIE. Le processus d'adoption du code minier révisé et de ses textes d'application est en cours.

Les permis d'exploitation des ressources minérales octroyés aux industries extractives sont rendus publics sur le site web de la DGMG. Le cadastre minier est en cours d'élaboration. Un consultant est recruté à cet effet. De même, un consultant est recruté pour la réalisation de l'étude sur l'EMAPE. Le rapport de l'étude est déjà déposé aux instances du PDGM qui prend également en compte l'audit environnemental de la SNPT et l'étude d'évaluation environnementale et stratégique du secteur minier.

#### **• Gouvernement**

Au niveau de l'Etat, le gouvernement a entrepris des réformes pour améliorer la gouvernance économique du pays. Deux autres lois ont été prises en 2015, la loi N°2015-006 du 22 juillet 2015 portant création de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées, et en 2016, la loi N°2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et la documentation publique, pour renforcer les dispositions de la loi N°2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques.

#### **• Société civile**

Pour susciter la prise de conscience et le soutien des parties prenantes, la société civile a entrepris des démarches pour la vulgarisation des résultats des rapports ITIE. Le collège de la société civile du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo s'est approché de l'Union Européenne pour un financement de ses actions vers les organisations de la société civile pour les rendre participatives. L'ONG COMINTES, membre du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a obtenu un don de l'UE pour la vulgarisation du dialogue social auprès des communautés des localités minières.

➤ **Faiblesses identifiées dans le processus ITIE**

En termes de faiblesses relevés dans la mise en œuvre du processus ITIE, ils ont été constatés par le rapport ITIE 2014, publié en 2016. Depuis 2013, la norme ITIE recommande la publication des contrats entre les industries extractives et le gouvernement. Jusqu'à présent, aucun contrat n'est publié. Les dispositions pour remédier à cette situation ne sont pas encore prises.

Le Togo s'était inscrit au projet pilote sur la publication des propriétaires réels des entreprises qui opèrent dans l'exploitation des ressources naturelles. Seulement, quelques entreprises ont déclaré leurs propriétaires réels pour les besoins du rapport ITIE 2014.

L'Etat bénéficie d'une participation gratuite de 10% dans le capital des sociétés minières. Sur 10 entreprises recensées, seulement 03 paient régulièrement des dividendes à l'Etat. Ceci est déjà signalé dans le premier rapport ITIE publié en 2012 et qui porte sur l'année 2010. En 2013, le Premier Ministre d'alors a convoqué les agences gouvernementales concernées pour que des mesures correctives soient prises. Jusqu'à présent, le problème n'est pas corrigé.



## 7- Coûts totaux de la mise en œuvre

La mise œuvre de l'ITIE a été financée en 2016 par le gouvernement et la Banque Africaine de Développement. L'enveloppe budgétaire du gouvernement s'élevait à 197 240 000 F CFA. Les dépenses réalisées sont évaluées à 84 828 126 F CFA. Il reste le paiement de l'élaboration du rapport ITIE 2015 qui n'est pas encore engagé.

Du côté de la BAD, 136 900 000 F CFA ont été prévus pour la mise en œuvre de l'ITIE. PAMOCI gère les fonds alloués à l'ITIE-Togo et réalise les dépenses.

Le détail des ressources et des dépenses est indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Grandes masses	Financement Etat		Financement BAD			
		Montant prévu	Montant réalisé	%	Montant prévu	Montant réalisé	%
1	Masse salariale	37 740 000	35 340 000	94			
2	Biens				17 000 000		
3	Services				45 300 000		
4	Formation				55 000 000		
5	Fonctionnement	109 500 000	49 488 126	45	19 600 000		
6	Frais d'élaboration et d'édition du rapport ITIE 2015	50 000 000	0	0			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>197 240 000</b>	<b>84 828 126</b>	<b>543</b>	<b>136 900 000</b>		

## 8- Commentaires supplémentaires

En 2016, l'implication de la plus haute autorité du pays a été fortement marquée par la communication du Président de la République présentée par le Ministre des Mines et de l'Energie à la 7<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE à Lima au Pérou. Dans sa déclaration, le Président de la République reconnaît la portée de l'ITIE et ses avantages dans la gouvernance économique du pays, mais la mise en œuvre doit être menée d'une manière prudente et sage, en vue de concilier les intérêts de toutes les parties prenantes.

L'ITIE est associée aux ateliers de plusieurs institutions, même pour la mise en œuvre de certaines réformes (loi sur la lutte contre la corruption et infractions assimilées) ou de certains projets (PDGM).

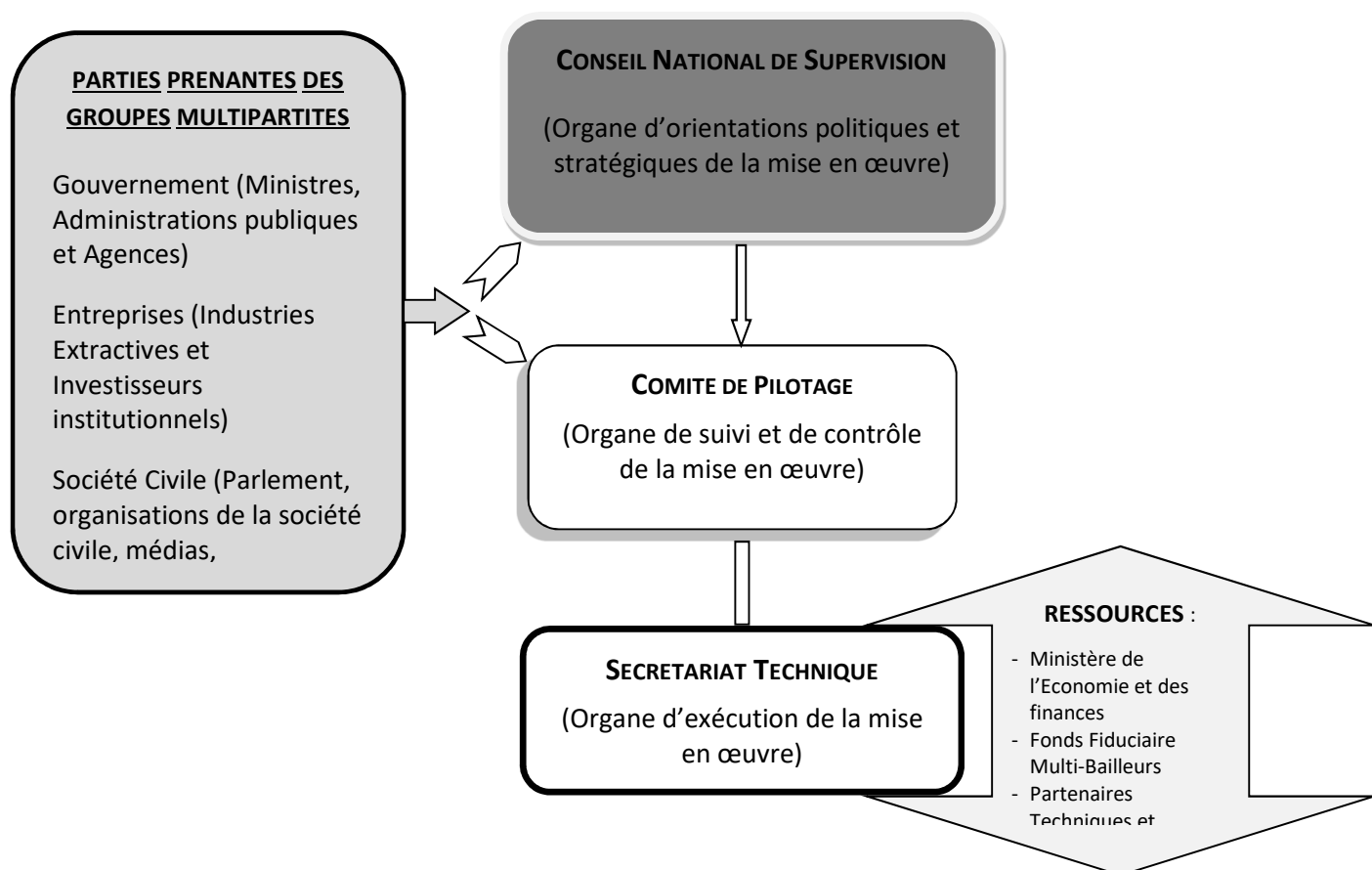
Les médias, au cours des débats menés avec les responsables politiques (gouvernement ou opposition) et des organisations de la société civile, sur la gouvernance économique et sociale, font souvent référence aux principes de l'ITIE sur la transparence, la redevabilité et le dialogue et aux résultats des rapports ITIE.

Vers la fin de l'année 2016, la Banque Mondiale a renouvelé sa confiance à l'ITIE-Togo en lui annonçant son appui, principalement dans le cadre de l'étude des données ouvertes, l'élaboration du rapport ITIE 2016, l'appui à la stratégie de communication et la gestion de l'ITIE.

## 9- Discussions sur le rapport d'activités 2016 en dehors du Groupe multipartite

Le présent rapport est envoyé à toutes les parties prenantes, les entités déclarantes et les partenaires techniques et financiers, pour recueillir leurs observations sur le contenu du rapport et leur avis sur la mise en œuvre de l'ITIE au Togo.

## 10- Composition détaillée du groupe multipartite en 2016 au Togo



Le groupe multipartite est réparti en deux organes : Le Conseil national de supervision et le Comité de pilotage. Il est assisté dans ses travaux par le Secrétariat technique :

- Le Conseil national de supervision est l'organe suprême de l'ITIE-Togo. Sa mission est de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de seize (16) membres, représentant le gouvernement, les industries extractives et les groupes de

la société civile. Il est présidé par le Premier ministre et se réunit deux (02) fois dans l'année. La composition détaillée du Conseil national de supervision se trouve en Annexe 1.

- Le Comité de pilotage est l'organe de contrôle et de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est composé de vingt-cinq (25) membres, représentant l'administration publique, les industries extractives et les groupes de la société civile. Il est présidé par le Ministre des mines et de l'énergie et se réunit trois (03) fois dans l'année. La composition détaillée du Comité de pilotage se trouve en Annexe 1.
- Le Secrétariat technique est l'organe d'exécution de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est chargé de la gestion quotidienne des activités et de la coordination entre les organes et toutes les parties prenantes d'une part et avec l'ITIE internationale d'autre part. Placé sous l'autorité du Coordonnateur national, il est composé de trois (03) cellules à savoir la Cellule Administration et Renforcement de Capacités, la Cellule Information et Communication et la Cellule Collecte et Traitement des Données. L'organigramme du Secrétariat technique se trouve en Annexe 1.

## **11- Perspectives pour 2017 :**

L'ITIE-Togo s'est fixé comme objectif à atteindre en 2017 :

- L'appropriation des principes et exigences de la Norme ITIE 2016 pour les organes, les acteurs et les parties prenantes au processus.
- La vulgarisation sur le plan national des informations financières et contextuelles issues de l'exploitation des ressources naturelles.
- L'apprentissage du dialogue dans le cadre du partage de connaissance à travers le Forum de redevabilité.

### **III°) CONCLUSION**

En dépit des difficultés rencontrées, la volonté du gouvernement est manifeste. Elle est constatée par les réformes, les lois et les projets que les institutions de l'Etat ont entrepris pour l'amélioration de la gouvernance des ressources du pays. L'intégration de la norme ITIE dans les systèmes nationaux de la gouvernance des ressources naturelles du pays a débutée. Elle doit être effective au niveau de tous les départements du secteur extractif et dans tous les domaines y relatif en vue d'assurer les principes de transparence et de redevabilité dans la gouvernance des ressources du pays et d'inculquer aux dirigeants et aux citoyens l'apprentissage du dialogue pour une contribution effective de tous les acteurs dans l'amélioration des systèmes de gouvernance des ressources du pays.

Nous restons convaincus que des efforts seront déployés en 2017 pour permettre au Togo de remédier aux faiblesses constatées dans la mise en œuvre du processus, et ce grâce à la contribution de toutes les parties prenantes au processus (gouvernement, industries extractives et société civile) ainsi que les partenaires techniques et financiers notamment la BAD, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

# **ANNEXES**

**Annexe 1 : composition détaillée du groupe multipartite et organigramme  
du Secrétariat technique**

**Composition détaillée du Conseil national de supervision**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Titre</b>	<b>Structure/ Organisation</b>
1.	Komi Selom KLASSOU	Président/ Gouvernement	Premier ministre
2.	Sani YAYA	Vice- président/Gouvernement	Ministre de l'économie et des finances
3.	Dèdèriwè ABLY- BIDAMON	Membre/ Gouvernement	Ministre des mines et de l'énergie
4.	André JOHNSON	Membre/ Gouvernement	Ministre de l'environnement et des ressources forestières
5.	Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI	Membre/ Gouvernement	Ministre du commerce , de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme
6.	Payadowa BOUKPESSI	Membre/ Gouvernement	Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales
7.	Dammipi NOUPOKOU	Membre/ Gouvernement	Représentant de la Présidence de la République
8.	Kossi TENOU	Membre / Administration Publique	Directeur national de la BCEAO
9.	Michel KEZIE	Membre/ Industries extractives	Directeur Général de la SNPT
10.	Narayanan PANKAJ	Membre/ Industries extractives	Directeur Administratif de la Société WACEM
11.	Aharé Jacques M'BATA	Membre/ Industries extractives	Directeur Général de la Société du patrimoine en eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-Eau)
12.	Amétépé Kossi GLE	Membre/ Industries extractives	Président de l'association des producteurs d'eau
13.	Monsieur Anani HEMAZRO	Membre/ Industries extractives	Comptable, représentant le Directeur Général de Togo Carrière
14.	Kodjo Edjinam Nulagnon LOGO	Membre/Société civile	Secrétaire général du Syndicat des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT), représentant les associations des journalistes du Togo
15.	André Kangni AFANOU	Membre/Société civile	Directeur exécutif du Collectif des associations contre l'impunité (CACIT)

### Composition détaillée du Comité de pilotage

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation
1.	ABLY-BIDAMON Dèdèriwè	Président	Ministre des Mines et de l'Energie
2.	GNARO Badawasso	Vice-président	S.G. / Ministère Economie et des Finances
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre/Administration publique	Commissariat des Douanes et Droits Indirects
4.	GANDO Karim Tchaktchouri	Membre/Administration publique	BCEAO-Lomé
5.	BAMANA Baroma Magolemièna	Membre/Administration publique	Ministère du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme
6.	ATTITSO Kokou	Membre/Administration publique	Direction de l'Industrie
7.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre/Administration publique	SP-PRPF/Ministère de l'Economie et des Finances
8.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre/Administration publique	DGMG
9.	EZA Koffi	Membre/Administration publique	APBEF
10.	ADOYI Ezzo- Wavana	Membre/Administration publique	Commissariat des Impôts
11.	ESSO ANAGBAN Mowolamba	Membre/Administration publique	Ministère e l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
12.	BIDAMON Eninam	Membre/Industries extractives	Société POMAR Togo
13.	KOUEVI Mawuvi Koué	Membre/Industries extractives	TdE
14.	ADOLEHOUME Amlon Koffi Jean	Membre/Industries extractives	SCANTOGO Mines
15.	RAGOUENA N. Windahoda	Membre/Industries extractives	TGC S.A.
16.	PITASSA Moise P.	Membre/Industries extractives	Eau Crystal
17.	GNAMAKOU Amevi Laurent	Membre/Industries extractives	APIET
18.	TSOLENYANU Gilbert	Membre/Société civile	Synergie des Travailleurs du Togo

19.	NAPO Kitchéou	Membre/Société civile	ONG COMINTES
20.	BOYINDJO Awoussi	Membre/Société civile	ONG Dimension Humaine
21.	SOGADJI Emmanuel Yao H.	Membre/Société civile	Ligue des Consommateurs du Togo
22.	CHAKBERA Adjì	Membre/Société civile	Radio Lomé
23.	AYEGNON Tovalou Kossi Blaise	Membre/Société civile	Journal l'œil d'Afrique
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre/Société civile	Assemblée nationale
25.	Honorable KPOGO Kodjo	Membre/Société civile	Assemblée nationale



## Organigramme du Secrétariat technique

### L'EQUIPE DU SECRETARIAT TECHNIQUE

#### Coordonnateur National :

*Didier Kokou AGBEMADON*

#### Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités :

*Michaël Koffi Séwonou AMEKUDZI*

#### Chef Cellule Collecte et Traitement de Données :

*Judith Biféï KOMBATE*

#### Chef Cellule Information et Communication :

*Parfait Mensah Kwami Kumah DZIVENOU*

#### Chef Comptabilité et Finances :

*Akofa Amavi VOEDZO*

#### Assistante du Coordonnateur national

*Eugénie Awoéfa FANGLA*

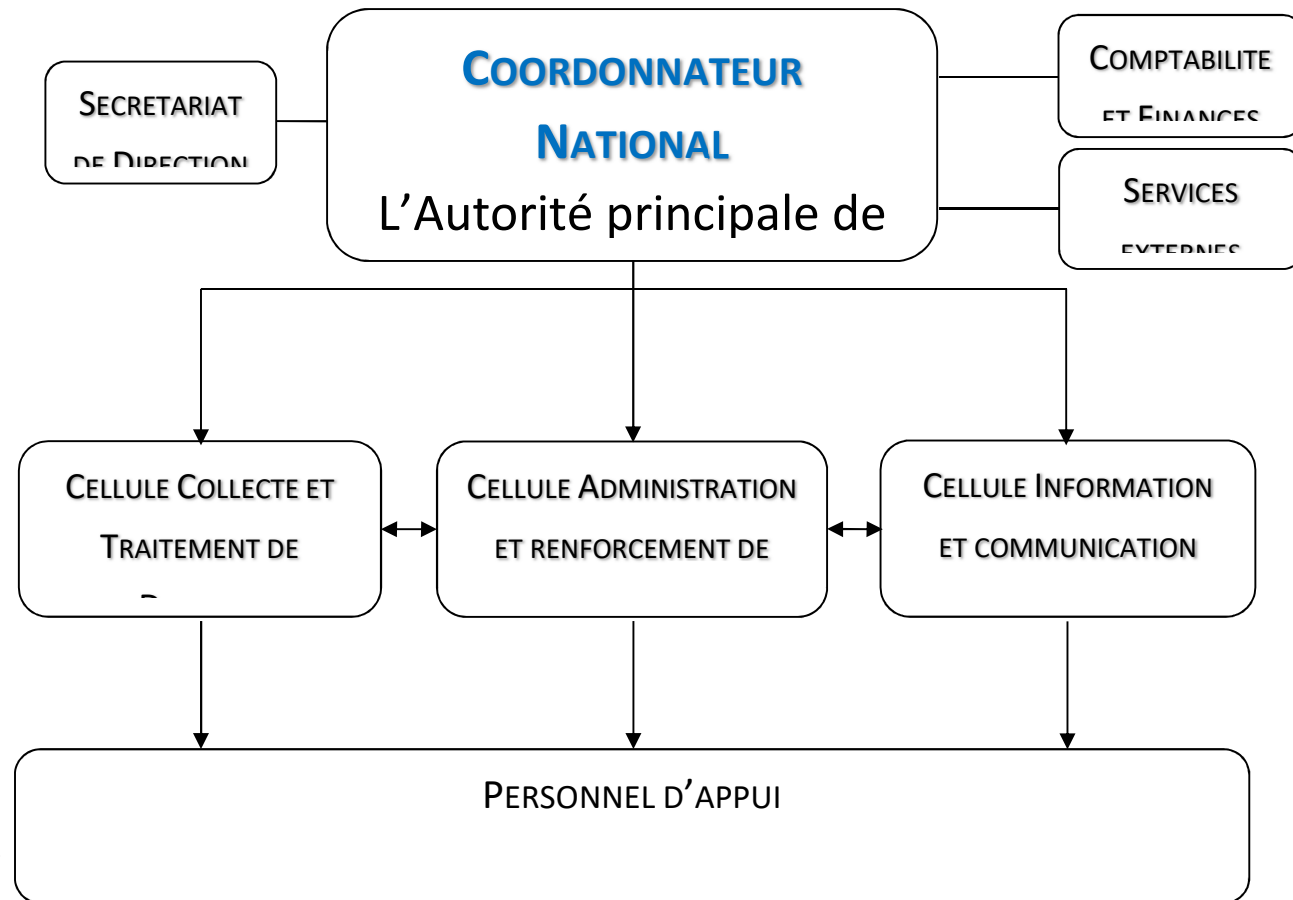
#### Chef du Parc automobile :

*Athanase Komlan Amégbégnon AGBEMADON*

#### Coursier :

*Hervé Laré BAMENANTE*

Téléphone : +2282226 8990



## **Annexe 2 : Listes de présence des réunions du Comité de pilotage**



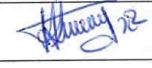

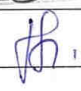




- Liste de présence de la 23<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 12 février 2016
- Liste de présence de la 24<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 29 mars 2016
- Liste de présence de la 25<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 19 juillet 2016



## COMITE DE PILOTAGE

23<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le vendredi 12 février 2016

## Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>						
1.	ABLY-BIDAMON Dèdèriwè	Président	Ministre des Mines et de l'Energie	9004 6593 dbid@togocel.tg		
2.	GNARO Badawasso	Vice- président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674 bgnaro@yahoo.fr		
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27 awikodotomdjao@yahoo.fr		
4.	AKAPOVI Comlan Picard José	Membre AP	BCEAO-Lomé	2223 5125/9027 8072 pjakapovi@bceao.int		
5.	ANIKO Malou Saou F.	Membre AP	Ministère du Commerce	9085 6923 Anifort73@yahoo.fr		
6.		Membre IE	MM MINING			
7.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375 attitsokokou@yahoo.fr		
8.	BOURHIM Mohamed	Membre IE	Eau VOLTIC	9252 6441 Bourhimmohamed1@gmail.com		
9.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478 affodedji@yahoo.fr		
10.	DOKOE Tonou	Membre IE	SNPT	9004 8688 t.a.dokoe@hotmail.com		
11.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198 gbanimpo@yahoo.com		
12.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998 mkoffieza@yahoo.fr		
13.	HEMAZRO Anani	Membre IE	Togo Carrière	9196 8883 sebani2009@yahoo.fr		
14.	<del>KLEGBEKETE Yawo</del> AFANDE Kokou Dela	Membre SC	UNSI	9190 1203 Klegbekete2002@yahoo.fr		
15.	MAWU Komi	Membre SC	UJIT	9036 0936 mawudieudonne@gmail.com		
16.	PANKAJ Narayanan	Membre IE	WACEM	9097 8920 lawyernarayanan.pankaj@gmail.com		
17.	MANDJE Enongandé Abla	Membre SC	WANEP-TOGO	9029 1926/2230 8930 fidemandje@yahoo.fr	9164 0175 Kokou Union Kokou Union Kokou Union	
18.	TAKPA Koolaba	Membre SC	UONGTO	9079 4565 Kootakp.uongto@yahoo.fr		
19.	TCHALA Akomola Idrissou	Membre AP	MATDCL/DATF	9070 0948 tchakomo@yahoo.fr		

20.	TCHANDAO Piabalo	Membre SC	EDITOGO	9030 1987 ptchandao@gmail.com	
21.	TODZRO Mensah	Membre SC	FONGTO	9019 5996/2222 1731 mtodzro@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
22.	ADOYI Esso-Wavana <i>EGLOH</i>	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 ahmedadoyi@gmail.com	Représente
23.		Membre IE	BB/Eau Vitale	Tél : e-mail :	
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
25.	Honorable KPOGO Kodjo Alphonse	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	
<b>SECRETARIAT TECHNIQUE</b>					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
29.	KOMBATE Biféi	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
<b>OBSERVATEURS</b>					
32.	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Structure/ Organisation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Signature</b>	
			<b>Téléphone / Courriel</b>		
33.	<i>EGLOH G. Ayayi</i>	<i>Commissariat des Impôts / OTR</i>	<i>90 19 58 16 / Siège Eglah @gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>	
34.	<i>PIGNAN GNANSA Palakam</i>	<i>Commissariat des Impôts / OTR</i>	<i>90 74 33 02 @yah.fr</i>	<i>[Signature]</i>	
35.	<i>AGBA Kodjovi</i>	<i>WANEP/Togo</i>	<i>99 88 40 60 johnnyagba@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>	
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					



## COMITE DE PILOTAGE

24<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le mardi 29 mars 2016

## Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>						
1.	ABLY-BIDAMON Dèdèriwè	Président	Ministre des Mines et de l'Energie	9004 6593 dbid@togocel.tg		
2.	GNARO Badawasso	Vice- président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674 bgnaro@yahoo.fr		
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27 awikodotomdjao@yahoo.fr		
4.	GANDO Karim Tchaktchouri	Membre AP	BCEAO-Lomé	Tél : 91574772/22235207 e-mail : kgando@bceao.int		
5.	BAMANA Baroma Magolemièna	Membre AP	Ministère du Commerce	9004 6989/2222 4364 bamanamoroma@yahoo.fr		
6.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375 attitsokokou@yahoo.fr		
7.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478 affodedji@yahoo.fr		
8.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198 gbanimpo@yahoo.com		
9.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998 mkoffieza@yahoo.fr		
10.	ADOYI Esso- Wavana AZIGLOSSOU NAVOR	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 /90223883 ahmedadoyi@gmail.com		
11.	ESSO ANAGBAN Mowolamba	Membre AP	MATDCL	9025 9986 e-mail : essoniedes@gmail.com		
12.	BIDAMON Sandra	Membre IE	Société POMAR Togo	Tél : 90 2 4 1 0 4 sandrabidamon@pomartogo.com		
13.	KOUEVI Mawuvi Koué	Membre IE	TdE	9004 3148 f.kouevi@yahoo.fr		
14.	ADOLEHOUME Amlon Koffi Jean	Membre IE	SCANTOGO Mines	9719 8363/2270 6080 jean.koffi.adolehoume@hcafrica.com		
15.	RAGOUENA N. Windahoda	Membre IE	TGC S.A.	9003 8833/9990 9292 tgc_togo@yahoo.fr		
16.	PITASSA Moïse P.	Membre IE	Eau Crystal production@crystal- production.com	Tél : 9331 2605 production@crystal- production.com		
17.		Membre IE	APIET			






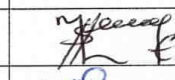




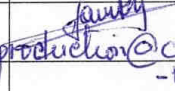
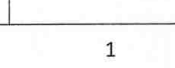
18.	TSOLENYANU Gilbert	Membre SC	Synergie des Travailleurs du Togo	9027 7277 gilbertsenyo@gmail.com	
19.	NAPO Kitchéou	Membre SC	ONG COMINTES	Tél : ongcomintes@yahoo.fr	
20.	BOYINDJO Awoussi	Membre SC	ONG Dimension Humaine	Tél : 9013 6572 dhumaine@yahoo.fr	
21.	SOGADJI Emmanuel Yao H.	Membre SC	LCT	Tél : 90562063 lctogo2013@gmail.com	<i>[Signature]</i>
22.	CHAKBERA Adji	Membre SC	Radio Lomé	9011 4415/2244 0028 chadavy@gmail.com	<i>[Signature]</i>
23.	AYEGNON Tovalou Kossi Blaise	Membre SC	Journal l'œil d'Afrique	9021 4293 loeildafriq@hotmail.fr	<i>[Signature]</i>
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
25.	Honorable KPOGO Kodjo	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	<i>[Signature]</i>
<b>SECRETARIAT TECHNIQUE</b>					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
29.	KOMBATE Biféi	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
<b>OBSERVATEURS</b>					
32.	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Structure/ Organisation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Signature</b>	
			<b>Téléphone / Courriel</b>		
33.	LOURIMI Karim	Cabinet Moore Stephens		<i>[Signature]</i>	
34.	<i>PIGNAN G. ralakamir</i>	<i>OTR</i>	<i>907433 02 Po.gnanala@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>	
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					



## COMITE DE PILOTAGE

25<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Lomé le mardi 19 juillet 2016

## Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Titre	Structure/ Organisation	Adresse		Signature
				Téléphone / Courriel		
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>						
1.	ABLY-BIDAMON Dèdèriwè	Président	Ministre des Mines et de l'Energie	9004 6593 dbid@togocel.tg		
2.	GNARO Badawasso	Vice- président	S.G. / Ministère Economie & Finances	9020 7093/2221 3674 bgnaro@yahoo.fr		
3.	AWIKODO Tomdjao	Membre AP	Commissariat des Douanes et Droits Indirects	90 05 33 27 awikodotomdjao@yahoo.fr		
4.	GANDO Karim Tchaktchouri	Membre AP	BCEAO-Lomé	9157 4772/2223 5207 kgando@bceao.int		
5.	BAMANA Baroma Magolemièna	Membre AP	Ministère du Commerce	9004 6989/2222 4364 bamanamoroma@yahoo.fr		
6.	ATTITSO Kokou	Membre AP	Direction des Industries	9095 8375 attitsokokou@yahoo.fr		
7.	DEDJI Affo Tchitchi	Membre AP	SP-PRPF/MEF	9012 1478 affodedji@yahoo.fr		
8.	GBENGBERTANE Banimpo	Membre AP	DGMG	9002 3198 gbanimpo@yahoo.com		
9.	EZA Koffi	Membre AP	SP/APBEF	9010 9998 mkoffieza@yahoo.fr		
10.	ADOYI Esso- Wavana EGW H. A. Yaovi	Membre AP	Commissariat des Impôts	9004 3121 ahmedadoyi@gmail.com		
11.	ESSO ANAGBAN Mowolamba	Membre AP	MATDCL	9025 9986 essonicoles@gmail.com		
12.	BIDAMON Eninam	Membre IE	Société POMAR Togo	9012 4104 sandrabidamon@pomartogo.co m		
13.	KOUEVI Mawuvi Koué	Membre IE	TdE	9004 3148 f.kouevi@yahoo.fr		
14.	ADOLEHOUME Amlon Koffi Jean Gnamakm Laurent	Membre IE	SCANTOGO Mines	9719 8363/2270 6080 jean.koffi.adolehoume@hcafrica .com		
15.	RAGOUENA N. Windahoda	Membre IE	TGC S.A.	9003 8833/9990 9292 tgc_togo@yahoo.fr		
16.	PITASSA Moïse P.	Membre IE	Eau Crystal	Tél : 93312600 production_crystal@yahoo.fr		
17.		Membre IE	APIET			

18.	TSOLENYANU Gilbert	Membre SC	Synergie des Travailleurs du Togo	9027 7277 gilbertsenyo@gmail.com	<i>me.</i>
19.	NAPO Kitchéou	Membre SC	ONG COMINTES	Tél : ongcomintes@yahoo.fr	
20.	BOYINDJO Awoussi	Membre SC	ONG Dimension Humaine	Tél : 9013 6572 dhumaine@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
21.	SOGADJI Emmanuel Yao H.	Membre SC	LCT	Tél : lctogo2013@gmail.com	<i>[Signature]</i>
22.	CHAKBERA Adji	Membre SC	Radio Lomé	9011 4415/2244 0028 chadavy@gmail.com	<i>[Signature]</i>
23.	AYEGNON Tovalou Kossi Blaise	Membre SC	Journal l'œil d'Afrique	9021 4293 loildafrig@hotmail.fr	<i>[Signature]</i>
24.	Honorable APEZOUKE Assou	Membre SC	Assemblée nationale	9006 51 27 apez12@yahoo.fr	
25.	Honorable KPOGO Kodjo	Membre SC	Assemblée nationale	9839 2704/9743 8140 alphonsekpogo@gmail.com	<i>[Signature]</i>
<b>SECRETARIAT TECHNIQUE</b>					
26.	AGBEMADON K. Didier	Coordonnateur National		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
27.	AMEKUDZI K. Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
28.	DZIVENOU Mensah K.K.	Chef Cellule Information et Communication		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
29.	KOMBATE Biféï	Chef Cellule Collecte et Traitement de Données		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
30.	VOEDZO Amavi Akofa	Comptable		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
31.	FANGLA Awoéfa	Assistante du Coordonnateur		2226 8990 itietogo@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
<b>OBSERVATEURS</b>					
32.	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Structure/ Organisation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Signature</b>	
			<b>Téléphone / Courriel</b>		
33.	LOURIMI Karim	Cabinet Moore Stephens			
34.					
35.					
36.					
37.					
38.					
39.					
40.					

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-TOGO) - SECRETARIAT TECHNIQUE- 4412, Boulevard Saint Jean-Paul II -08 BP 8288- Téléphone (228) 2226 8990 -Courriel [itietogo@yahoo.fr](mailto:itietogo@yahoo.fr)- Site Web [www.itietogo.org](http://www.itietogo.org)